
DT et DICT : démarches réglementaires

Dans le cadre de tout projet de travaux susceptibles d'affecter des réseaux enterrés ou aériens, la réglementation française impose la mise en œuvre de démarches préventives spécifiques : la Déclaration de projet de travaux (DT) et la Déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT). Ces procédures, issues de la réglementation dite « anti-endommagement des réseaux », visent à prévenir les accidents, à protéger les personnes, les biens et les infrastructures, et à garantir la continuité des services publics et privés. Loin d'être de simples formalités administratives, la DT et la DICT constituent de véritables outils d'aide à la conception, à l'organisation et à l'exécution sécurisée des chantiers.

D'après : <https://www.dictservices.fr/>

1) Pourquoi existe-t-il une DT et une DICT ?

En France, la DT (Déclaration de projet de travaux) et la DICT (Déclaration d'intention de commencement de travaux) appartiennent à la réglementation dite « anti-endommagement des réseaux » (objectif : éviter les ruptures de réseaux gaz/électricité/eau/télécom, les accidents graves, les interruptions de service et les surcoûts).

Elles organisent un enchaînement logique :

- **DT** : on annonce *un projet* en amont, pour **identifier les réseaux** présents et **sécuriser la conception** (emprise, méthode, profondeur, phasage, études).
- **DICT** : on annonce *le démarrage effectif* des travaux, pour **sécuriser l'exécution**, déclencher les prescriptions finales des exploitants et s'assurer que l'entreprise intervenante travaille avec les informations à jour.

Le référentiel BTSA AP mentionne d'ailleurs ces formalités réglementaires parmi les actions attendues dans l'organisation d'un chantier (ex. « formalités administratives et réglementaires (DICT, ...) »).

2) DT : définition, rôle, qui la fait, quand, et à quoi elle sert

Définition (DT)

La DT est la déclaration réalisée au stade du projet, avant l'exécution. Elle vise à obtenir auprès des exploitants :

- la **localisation des réseaux** (plans),
 - la **classe de précision** (souvent A/B/C),
 - des **recommandations** techniques et des prescriptions de sécurité,
 - et, si besoin, des demandes de compléments (investigations, réunion sur site, etc.).
-

Qui dépose la DT ?

La DT est faite par le maître d'ouvrage / responsable de projet (ou son représentant : maître d'œuvre, bureau d'études).

Quand la déposer ?

Elle se fait avant la consultation / préparation des travaux (avant commande, avant lancement opérationnel), afin de concevoir en connaissance des réseaux.

Résultat concret

Après DT, les exploitants répondent en fournissant les éléments indispensables pour :

- dimensionner l'opération,
- choisir la méthode,
- prévoir les précautions (par exemple : terrassement manuel à l'approche, blindage, présence d'un surveillant, arrêt temporaire, etc.),
- intégrer les contraintes de réseau dans les documents de chantier.

3) DICT : définition, rôle, qui la fait, quand, et à quoi elle sert

Définition (DICT)

La DICT est la déclaration réalisée juste avant le démarrage des travaux. Elle sert à :

- informer officiellement les exploitants que les travaux vont commencer,
- obtenir/valider les **consignes opérationnelles** de sécurité,
- s'assurer que l'entreprise a bien les **plans** et prescriptions à jour,
- organiser, si nécessaire, les échanges (réunion, marquage, mesures complémentaires).

Qui dépose la DICT ?

La DICT est faite par l'exécutant des travaux (l'entreprise qui intervient, ou parfois un particulier exécutant).

Quand la déposer ?

Elle est réalisée avant le commencement effectif (au plus près du démarrage), car elle engage l'exécution.

4) DT vs DICT : comparaison synthétique (ce qu'il faut retenir)

-
- **Finalité**
 - DT : *sécuriser la conception* et l'organisation du projet.
 - DICT : *sécuriser l'exécution* et le démarrage effectif.
 - **Acteur**
 - DT : maître d'ouvrage / responsable de projet.
 - DICT : entreprise exécutante.
 - **Moment**
 - DT : en amont (phase projet).
 - DICT : juste avant travaux.
 - **Documents attendus des exploitants**
 - Plans, prescriptions, classe de précision, consignes, parfois demandes d'investigations complémentaires.

5) Le formulaire à remplir

Formulaire principal DT + DICT (un seul Cerfa)

Le formulaire à remplir est le [Cerfa n° 14434*03](#) : « Déclaration de projet de travaux (DT) et Déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) ».

Point important : c'est un formulaire unique où :

- la **partie DT** est renseignée par le responsable de projet (maître d'ouvrage),
- la **partie DICT** est complétée par l'exécutant (l'entreprise qui réalise les travaux).

Le récépissé (réponse / retour associé)

Les réponses s'appuient sur un récépissé normalisé : Cerfa n° 14435*04 (récépissé DT/DICT).

Où le récupérer (source officielle)

Vous pouvez obtenir le Cerfa 14434*03 via les pages officielles « Entreprendre – Service-Public » (fiche formulaire DT/DICT). Une copie PDF est également accessible sur le portail « Réseaux-et-canalisation » (INERIS – guichet unique).

6) Téléservice : l'alternative (souvent préférable au papier)

Dans la pratique, beaucoup d'acteurs passent par le téléservice du guichet unique « Réseaux et canalisations » (INERIS), qui permet :

- d'identifier les exploitants concernés sur une emprise cartographiée,
- de générer/traiter les déclarations,
- de tracer les échanges et réponses.

7) Ce que l'on remplit concrètement dans le Cerfa 14434*03 (rubriques typiques)

Sans reproduire intégralement la notice, voici la logique des champs (utile pour l'enseignement et l'usage chantier) :

1. Identité du déclarant

- Responsable de projet (DT) / Exécutant (DICT) : raison sociale, SIRET, contact, téléphone, mail.

2. Localisation et emprise

- Adresse, commune, références, plan de situation,
- emprise du chantier (polygone/tracé si téléservice).

3. Nature des travaux

- Type d'opérations : terrassement, tranchée, forage, plantation avec décaissement, pose d'arrosage, fondations, etc.
- Méthodes prévues et profondeurs indicatives (élément clé pour les réseaux).

4. Calendrier

- Pour la DT : période prévisionnelle.
- Pour la DICT : date de démarrage et durée.

5. Coordination / sécurité

- Mesures envisagées, contraintes particulières, sous-traitance éventuelle.

L'objectif pédagogique est clair : transformer une "formalité" en outil de prévention et de préparation, en liant l'administratif (déclarations) au technique (méthodes, profondeur, risques).

8) Une remarque pour vos futurs chantiers

Dans les métiers du paysage, on peut sous-estimer les réseaux (arrosage, éclairage, VRD, télécom...) alors que les travaux courants (plantation d'arbres, massifs, clôtures, éclairage, arrosage automatique, terrassement léger) peuvent suffire à créer un dommage. Le référentiel BTSA insiste sur la capacité à intégrer ces contraintes réglementaires dans l'organisation du chantier.

La DT et la DICT s'inscrivent dans une logique complémentaire et progressive : la première sécurise la phase de projet en identifiant les réseaux et leurs contraintes, tandis que la seconde encadre le démarrage effectif des travaux en rappelant les prescriptions opérationnelles à respecter. Leur bonne compréhension et leur mise en œuvre rigoureuse participent pleinement à la professionnalisation des acteurs du chantier, notamment dans les secteurs de l'aménagement paysager et des travaux publics. Maîtriser ces démarches, c'est non seulement répondre à une obligation réglementaire, mais aussi intégrer la prévention des risques comme un élément central de la qualité, de la sécurité et de la responsabilité des opérations de travaux.

Exercice de mise en situation – Chantier paysager à proximité de réseaux (DT / DICT)

Énoncé

1) Contexte professionnel

La commune de **Saint-Roch** confie à l'entreprise **Vert Horizon** un chantier d'aménagement paysager d'une petite place urbaine.

Objectif du chantier (10 jours)

- Création d'un cheminement piéton en grave compactée (décaissement 15–20 cm).
- Plantation de **6 arbres tiges** (fosses 1,20 m x 1,20 m x 0,80 m).
- Pose d'un **réseau d'arrosage automatique** (tranchées 40–60 cm).
- Implantation de **2 mâts d'éclairage** (fondations ponctuelles).

Le site est en centre-bourg : présence possible de réseaux **électricité, gaz, eau potable, télécom**.

Le maître d'ouvrage (la commune) demande une exécution rapide. Un démarrage est envisagé dans **3 semaines**.

2) Problème posé

Lors de la préparation, le chef de chantier rappelle que les travaux prévus (tranchées, plantations, fondations) peuvent affecter des réseaux. L'entreprise doit donc sécuriser la phase amont et le démarrage effectif du chantier en respectant la procédure **DT/DICT**.

3) Travail demandé aux étudiants

A — Identifier la bonne démarche et les responsabilités (DT vs DICT)

1. À quoi servent **DT** et **DICT** dans ce chantier ?
2. Qui dépose la **DT** ? Qui dépose la **DICT** ?
3. À quel moment chacune doit-elle être réalisée (phase projet / avant démarrage) ?

Attendu : réponse structurée, en lien avec le contexte.

B — Choisir le support et citer les formulaires

4. Indiquer le formulaire **Cerfa** principal utilisé pour DT/DICT, et le document de réponse associé (récépissé).

C — Renseigner “ce qu'on remplit concrètement” (simulation)

Vous ne remplissez pas tout le Cerfa, mais vous devez produire une **fiche de préparation (1 page)** contenant les rubriques indispensables, avec des exemples de contenu adaptés au chantier :

-
5. Identité du déclarant (DT / DICT).
 6. Localisation et emprise (adresse + description de l'emprise).
 7. Nature des travaux (type d'opérations + méthodes + profondeurs indicatives).
 8. Calendrier (DT : période prévisionnelle / DICT : date de démarrage et durée).
 9. Coordination / sécurité (mesures envisagées, contraintes, sous-traitance éventuelle).

D — Exploiter les retours des exploitants

10. Que doit-on attendre des exploitants après une DT/DICT (nature des informations), et à quoi servent-elles concrètement pour organiser le chantier ?

E — Production professionnelle (communication)

11. Rédiger un court message (10–12 lignes) destiné :
 - à la hiérarchie (conducteur de travaux),
 - précisant : démarche engagée, enjeu sécurité, conséquences sur l'organisation (planning, méthodes).
-

Corrigé

A — DT vs DICT : finalité, acteurs, moment

1) Finalité

- **DT** : annoncer un projet en amont pour identifier les réseaux et sécuriser la conception / l'organisation (emprise, méthode, profondeurs, phasage).
- **DICT** : annoncer le démarrage effectif pour sécuriser l'exécution, obtenir/valider les prescriptions opérationnelles, s'assurer de travailler avec les plans à jour.

2) Acteurs responsables

- **DT** : déposée par le maître d'ouvrage / responsable de projet (ou son représentant).
- **DICT** : déposée par l'entreprise exécutante (celle qui réalise les travaux).

3) Moment

- **DT** : en amont, phase projet, avant consultation / préparation opérationnelle.
- **DICT** : juste avant le commencement effectif, au plus près du démarrage car elle engage l'exécution.

Attendu pédagogique : l'étudiant doit comprendre la logique progressive : **DT (conception)** puis **DICT (exécution)**.

B — Formulaire : Cerfa principal + récépissé

- **Cerfa principal DT + DICT** : Cerfa n° **14434*03** (« Déclaration de projet de travaux (DT) et Déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) »).
 - **Récépissé / réponse normalisée** : Cerfa n° **14435*04** (récépissé DT/DICT).
-

C — Fiche de préparation (simulation de remplissage des rubriques essentielles)

Ci-dessous, un exemple de “fiche 1 page” conforme à l'esprit du Cerfa (sans le reproduire).

5) Identité du déclarant

- **DT (responsable de projet / MOA)** : Commune de Saint-Roch – Service voirie/espaces publics – contact, téléphone, mail.
- **DICT (exécutant)** : Entreprise Vert Horizon – SIRET – chef de chantier – téléphone, mail.

6) Localisation et emprise

- **Adresse** : Place de l'Église, 12345 Saint-Roch.
- **Emprise** : zone rectangulaire env. 35 m x 18 m + tranchées arrosage le long du cheminement (schéma ou polygone via téléservice).

7) Nature des travaux

- Décaissement 15–20 cm (cheminement).
- Tranchées arrosage : 40–60 cm.
- Fosses arbres : 0,80 m de profondeur.
- Fondations ponctuelles (mâts).
- **Méthodes prévues + profondeurs indicatives** : point clé car conditionne le risque vis-à-vis des réseaux.

8) Calendrier

- **DT** : période prévisionnelle : “travaux envisagés entre le 10 et le 25 mars”.
- **DICT** : date de démarrage et durée : “démarrage le 10 mars – durée 10 jours”.

9) Coordination / sécurité

- **Mesures envisagées** : organisation de repérage, prise en compte des prescriptions reçues, adaptation des méthodes si proximité réseau.
- **Contraintes** : centre-bourg, coactivité possible (riverains), accès livraison.
- **Sous-traitance éventuelle** : éclairage (si lot séparé) à signaler.

Critère de réussite : relier l'administratif à l'opérationnel (les champs “méthode/profondeur/sécurité” guident la prévention).

D — Exploiter les retours des exploitants : quels documents, à quoi servent-ils ?

Après DT/DICT, les exploitants fournissent typiquement :

- Plans et localisation des réseaux,
- Prescriptions / consignes et recommandations techniques,
- Éléments de classe de précision (A/B/C) et, si besoin, demandes de compléments

(réunion, investigations).

Utilité concrète pour le chantier :

- Ajuster le phasage et les méthodes,
- Prévoir des précautions à l'approche (adaptations organisationnelles et techniques),
- Intégrer ces contraintes dans les documents de chantier et la coordination.

E — Exemple de message professionnel (10–12 lignes)

Objet : Préparation chantier Place de l'Église – Démarches DT/DICT

Dans le cadre du chantier (décaissement, fosses de plantation, tranchées d'arrosage et fondations ponctuelles), nous engageons la procédure DT/DICT afin d'identifier les réseaux présents et de sécuriser l'exécution. La DT relève du responsable de projet (commune) en phase amont, et nous déposerons la DICT avant le démarrage effectif. Les retours exploitants (plans et prescriptions) conditionneront l'organisation : zones sensibles, méthodes adaptées et éventuels ajustements de planning. Objectif : prévenir tout endommagement, sécuriser les équipes et garantir la continuité des services.